

FO

La Force

de l'indépendance

PRENEZ LA CARTE DE

L'INDÉPENDANCE SYNDICALE

FO

La Force

de l'indépendance

COTISATION

QUAND PAYER VOTRE COTISATION?

* Donnant droit à une réduction fiscale (66% du montant à déduire sur l'impôt à payer), elle est annuelle et basée sur l'année civile. Il ne peut être délivré de reçu fiscal d'une année sur l'autre. Votre cotisation est exigible au 1er janvier.

• Le paiement se réalise par chèque, à votre choix :

- Un seul chèque.
- Deux chèques.
- Trois chèques.
- Quatre chèques.

Indiquer au dos de chacun d'eux, au crayon, la date d'encaissement souhaitée. Celle-ci sera respectée.

par virement bancaire (1 seul virement) retour du formulaire par mail à jvernet@wanadoo.fr

SFOERTA CA Pyrénées Gascogne

code établissement code guichet N° compte clé RIB

16906 20016 51010193953 51

QUEL EN EST LE MONTANT?

Taux de calcul de la cotisation (sur le salaire brut)	Indice Majoré
5%	<301
5,5%	301 – 500
6,5%	501 – 650
7%	> 650

A ce montant, il convient d'ajouter un forfait de 3,20 euros qui comprend conseil Juridique.

Retraités 37,00 €

Sans indice : contacter le Trésorier

✂ -----

SYNDICAT FORCE OUVRIERE

**de l'ENSEIGNEMENT de la Recherche et des Techniques Agricoles
S.F.O.E.R.T.A.**

BULLETIN D'ADHESION (1) à adresser au trésorier en joignant votre paiement)

BULLETIN DE RENOUVELLEMENT (1)

(1) Rayer la mention inutile

ANNEE: 2011

NOM (en majuscules): Prénom:

Date de naissance: Téléphone:

Adresse personnelle complète :

Adresse e-mail (qui nous permettra de vous informer plus rapidement) :

Affectation (à préciser obligatoirement):

Corps: Grade:

Echelon: Indice Majoré:

Fonction: Discipline:

Traitement brut mensuel x

COTISATION ANNUELLE = = + 3,20 € =€

100

TRESORIER : Jacques VERNET – 6 chemin de la Fontaine Cambot 64400 EYSUS

Tel : 05 59 34 48 79